

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2009

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M. DOYEN, M. TONIUTTI,
M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : M^{me} GEORGET

Absente : M^{me} PASQUIER

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine PROTAT

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

M. DOYEN donne lecture du procès-verbal de la séance du 05 Novembre 2009, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

 **Convention ATESAT avec la DDE**

La convention d'Assistance Technique signée entre la commune de Saint Just-Sauvage et la DDE arrive à son terme le 31.12.2009. Il convient donc d'en établir une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de solliciter le concours de la D.D.E. de la Marne, dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les missions retenues sont les suivantes :

- mission de base dans les champs de compétences de la commune
- missions complémentaires n° 1 , 2 , 3 et 4
- AUTORISE le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention et à SIGNER la convention qui sera établie entre l'État et la commune.

 **Approbation des nouveaux statuts de la C.C.P.A.**

Considérant la nécessité d'une refonte des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure, notamment afin de définir au mieux, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la Communauté de Communes,

Monsieur le Maire, expose les diverses modifications et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur :
 - les compétences,
 - la représentation des communes au sein de cette entité,
 - le fonctionnement du bureau communautaire
 - les ressources et dépenses nouvelles dues à l'installation d'un parc éolien

 **Travaux de voirie rues Michel, Robequin, Bouin**

Vu la délibération n° 5356 du 13 Novembre 2008 acceptant le projet de travaux de voirie et réseaux des rues Louise Michel, Isidore Robequin, Jean Bouin et décidant la réalisation de ce projet pour l'année 2009,

Vu l'appel à concurrence en date du 28 septembre 2009, lancé par Monsieur le Maire,

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence conduite par le cabinet ARRIA Ingénierie et Monsieur le Maire, il apparaît que le meilleur choix se porte sur l'entreprise ROUSSEY, mieux-disante, pour un montant de travaux de 132 381,25 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de voiries des rues Louise Michel, Isidore Robequin et Jean Bouin avec l'entreprise ROUSSEY pour un montant de 132 381,25 € H.T.

✚ Arrêté préfectoral concernant le Moto Club

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral concernant la mise en demeure faite à l'association MCCA de régulariser la situation du terrain de moto-cross.

Suite à l'incendie du 14/09/2009, l'inspection des installations classées a procédé à la visite du terrain. Il en découle les prescriptions suivantes : mise en sécurité du site, élimination des pneus incendiés vers un établissement spécialisé et régularisation de la situation de l'établissement par une déclaration.

✚ Sectionnement électoral

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents courriers de M. Jany BUGNOT adressés au Conseil Municipal et à la Sous-Préfecture d'Épernay pour demander qu'ait lieu une délibération sur la suppression du sectionnement électoral entre Saint Just et Sauvage.

Il est donc demandé à chacun de réfléchir à cette division faite entre les électeurs et les élus des deux bourgs. La réforme des collectivités territoriales, engagée par l'État, devrait apporter des modifications pour les prochaines élections municipales (obligation de présenter des listes complètes avec 19 candidats, respect de la parité,...).

Le Conseil Municipal pourra délibérer ultérieurement, après réponse de la Sous-Préfecture et quand le projet de réforme sera entériné.

✚ Questions diverses – TOUR DE TABLE

M. AUTRÉAU : la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera sur le thème du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagé par la commune le **JEUDI 14 JANVIER 2010 à 20 H30.**

M. VIDET : le Repas des Anciens s'est bien déroulé dans une ambiance très chaleureuse. La distribution des colis aura lieu le Mardi 22 Décembre.

M. TONIUTTI : s'informe d'une éventuelle fermeture à venir du bureau de Poste de Saint Just et d'Anglure
M. AUTRÉAU répond qu'en effet la Poste souhaite fermer le bureau de Saint Just dans les prochaines années et a déjà sollicité la Mairie pour créer une Agence Postale Communale, comme à Conflans et Marcilly.

Concernant l'ÉCOMARCHÉ, le dossier avance. Un adhérent qui sera Directeur a été trouvé par la maison mère. La société est en train de monter le dossier de financement.

M^{me} PROTAT : demande si un nom a été donné au groupe scolaire et quelle démarche doit-on faire pour lui en donner un.

M. AUTRÉAU informe que le pôle scolaire de Saint Just-Sauvage étant géré par la Communauté de Communes du Pays d'Anglure qui en assure l'entretien et les investissements, il appartient donc au Conseil Communautaire de choisir par délibération le nom à donner à cet édifice public.

Mme CHARLOIS : demande si une nouvelle équipe de foot séniors va se reformer sur la commune.

M. AUTRÉAU répond que les demandeurs sont libres de créer une nouvelle association mais qu'il est dommage qu'aucune concertation ou entente avec les associations existantes n'est été cherchée. De plus, le terrain de foot est déjà beaucoup utilisé par les nombreuses équipes de jeunes et il ne pourra pas supporter des entraînements et des matchs supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 H 00.

Vu, la secrétaire de séance
Sandrine PROTAT

Vu, le Maire
James AUTRÉAU.